

Procès-verbal

105^e séance du conseil d'administration
Séance ordinaire qui s'est tenue le mardi 14 juin 2022 à 18h30
par vidéoconférence, sous la présidence de M. Jacques Perreault

| | | | |
|-------------------------------------|--|------------------|--|
| Présents : | Mme Judy Bambach Mme Julie Boudreau Mme Mélissa Djadi Mme Geneviève Gagné Mme Thérèse Joly Mme Caroline Lamoureux Mme Suzanne Lepage M. Jacques Perreault, président Mme Maryse Poupart Dr Harry Max Prochette M. Normand Rivest Mme Lucie Tremblay | Absents : | Mme Solange Dubé Mme Esther Fournier Dr Simon Kouz M. Renald Magny Mme Louise Paré |
| Secrétaire- rédactrice : | Suzanne Pouliot, conseillère-cadre à la direction générale | Invités : | M. Philippe Ethier, PDGA Mme Annie Plante, DGA M. Clément Comtois (point 8) Mmes Line Marcotte et Rosalie Ménard (points 12 et 13) Mme Marie-Pierre Girard et Dre Élise Martel (point 14) Mme Julie Coulombe (point 15) M. Jean-Sébastien Moreau (point 16) Me Marie-Claude Boutin (point 17, 18 et 19) Mme Chantal Garneau (point 21) M. Maxime Demeule (point 21.1) |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 18h50.

Il souhaite la bienvenue à Mme Judy Bambach ainsi qu'à Mme Louise Paré, toutes deux membres indépendantes, nommées par le ministre.

Mme Bambach a été nommée le 20 mai 2022 alors que Mme Paré a été nommée le 10 juin 2022.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-126

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly

APPUYÉ PAR : Mme Julie Boudreau

« D'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 25 avril 2022

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-127

PROPOSÉ PAR : Dr Harry Max Prochette
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 25 avril 2022 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Séance extraordinaire du 29 avril 2022

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-128

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 29 avril 2022 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 Séance extraordinaire du 18 mai 2022

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-129

PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lepage
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 mai 20-22 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4 Séance extraordinaire du 27 mai 2022

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-130

PROPOSÉ PAR : Mme Julie Boudreau
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 27 mai 2022 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- Questions du public (séance du 25 avril) : Une correspondance a été transmise à M. Dugas à la suite de ses questionnements relatifs au calendrier des cliniques mobiles de vaccination.

- Lors de la séance extraordinaire qui a eu lieu le 29 avril 2022, le conseil a procédé à la nomination de M. Steve Grenon à titre de commissaire aux plaintes et à la qualité des services.
- Lors d'une séance extraordinaire qui a eu lieu le 18 mai dernier et conformément aux recommandations du comité de vérification du 16 mai 2022, le conseil d'administration :
 - o a autorisé la PDG à procéder à la répartition de l'enveloppe budgétaire régionale des organismes communautaires pour l'année 2022-2023 et a autorisé le paiement des sommes aux organismes communautaires pour l'année 2023, selon la répartition présentée;
 - o a adopté le budget 2022-2023 du CISSS de Lanaudière.
- Lors d'une séance extraordinaire qui a eu lieu le 27 mai dernier, le conseil d'administration a procédé au renouvellement des statuts et privilèges des médecins ayant bénéficié de la prolongation automatique des privilèges d'exercice qui avait été instaurée dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, et ce, considérant l'avis du MSSS en date du 11 avril 2022 qui confirmait que l'arrêté ministériel prenait fin le 31 mai 2022.
- Le conseil a également procédé à la nomination de Mmes Josée Coderre et Geneviève Bourdon à titre de commissaires adjointes aux plaintes et à la qualité des services.
 - o Mme Bourdon est entrée en fonction le 30 mai 2022.
 - o L'entrée en fonction de Mme Josée Coderre a été fixée au 7 juillet 2022.

6. QUESTIONS DU PUBLIC

- Aucune question

7. INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Rapport annuel de gestion 2021-2022 : Comme le prévoit la circulaire ministérielle, le rapport annuel de gestion a été adopté précédemment, en séance non publique. Celui-ci sera transmis au MSSS dans les délais requis. La présentation de celui-ci en séance publique annuelle se fera à l'automne et sa diffusion sur le site internet de l'établissement se fera après son dépôt par le ministre à l'Assemblée nationale du Québec
- Félicitations à Mme Audrey Beauséjour et à l'équipe PEP qui s'est vue décerner le prix régional « Innovation infirmière » de l'ORILL, pour la réalisation du projet PEP (Premier Épisode Psychotique) à la communauté de Manawan. Il s'agit d'une grande réussite permettant aux jeunes de Manawan vivant un premier épisode psychotique d'avoir des services adaptés.
Mme Beauséjour s'est spécialement démarquée dans sa façon d'adapter l'offre de service pour cette communauté. Elle présentera à ses pairs, les apprentissages, les constats et les répercussions de ce projet novateur, lors du Congrès 2022 de l'OIIQ
- Le 19^e bilan annuel des DPJ a été déposé le 14 juin 2022.
- La visite d'agrément a débuté le 5 juin, pour se terminer le 10 juin 2022. Nous avons accueilli le rapport préliminaire avec beaucoup de fierté : celui-ci fait état notamment de l'engagement, la mobilisation et la bienveillance. La présidente-directrice générale souligne le travail de l'équipe de direction, des gestionnaires et des employés.

- La présidente-directrice générale a participé à diverses activités :
 - o 2 mai 2022 : Visite de la Maison de naissance de Lanaudière avec le ministre Carmant, Mme Lise Lavallée, députée, M. Nicolas Dufour, maire de Repentigny, et participation à une conférence de presse : Projet *Ma famille, ma communauté* dans la MRC Joliette.
 - o 25 mai 2022 : Événement reconnaissance – Maison de naissance de Lanaudière. Le président était également présent.
 - o Assemblées générales annuelles des différents conseils : CII-CIIA, conseil multidisciplinaire, CMDP, Conseil des sages-femmes.

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – RENCONTRE DU 9 MAI 2022 : RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Suzanne Lepage, présidente du comité, dépose un résumé et fait état des principaux sujets abordés lors de la rencontre du 9 mai dernier.

9. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – RENCONTRE DU 25 MAI 2022 : RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Thérèse Joly, présidente, dépose un résumé et fait état des principaux sujets abordés lors de la rencontre du 25 mai 2022.

10. COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ – RENCONTRE DU 30 MAI 2022 : RAPPORT DU PRÉSIDENT

En l'absence de M. Renald Magny, président, M. Normand Rivest, dépose un résumé et fait état des principaux sujets abordés lors de la rencontre du 30 mai 2022.

AFFAIRES CLINIQUES ET ADMINISTRATIVES

11. COMITÉ RÉGIONAL POUR LE PROGRAMME D'ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE : RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2021-2022 ET PLAN DE TRAVAIL 2022-2023

Le rapport d'activités annuel 2021-2022 du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise et le plan de travail 2022-2023 sont déposés pour information. Ceux-ci ont également été déposés au comité de gouvernance et d'éthique le 25 mai dernier.

12. POLITIQUE SUR LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS IMPLIQUANT UN CORONER : ADOPTION

Mme Lyne Marcotte, directrice adjointe des services professionnels, présente la politique sur la gestion des événements impliquant un coroner et répond aux questions des membres. À noter que le projet a également été soumis au comité de gouvernance du 25 mai dernier.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité gouvernance et d'éthique ;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-131

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« *D'adopter la politique sur la gestion des événements impliquant un coroner;*

D'abroger les règlements, politiques, procédures ou protocoles adoptés antérieurement concernant la gestion des événements impliquant un coroner. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À LA COMMISSION SUR LES SOINS DE FIN DE VIE 2021-2022

Mme Lyne Marcotte, directrice adjointe des services professionnels, présente le rapport au conseil d'administration et à la Commission sur les soins de fin de vie 2021-2022. Mme Rosalie Ménard, agente de planification, de programmation et de recherche, est présente pour répondre aux questions.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-132

PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lepage
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« *DE prendre acte du rapport du président-directeur général au conseil d'administration du CISSS de Lanaudière et pour la Commission sur les soins de fin de vie pour l'exercice 2021-2022;*

D'autoriser la présidente-directrice générale à transmettre, à la Commission des soins de fin de vie, la reddition de compte pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022;

De rendre le rapport disponible sur le site Internet du CISSS de Lanaudière. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CÉR) DU CISSS DE LANAUDIÈRE

14.1 Nomination d'un président

Mme Marie-Pierre Girard, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le contexte pour lequel nous devons procéder à la nomination d'un président du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière.

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Santé et des Services Sociaux en matière d'éthique de la recherche;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du comité d'éthique de la recherche d'assurer une stabilité de leurs activités d'évaluation et de suivi des projets de recherche;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver l'expertise au sein du comité d'éthique de la recherche

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-133

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« DE NOMMER, monsieur Jean Poupart, représentant spécialisé en éthique, à titre de président du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Rapport annuel 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche

Le président du conseil invite Mme Marie-Pierre Girard, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, et Dre Élise Martel, directrice adjointe à l'enseignement médical, à présenter le rapport annuel 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière.

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'éthique de la recherche;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-134

PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lepage
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« DE prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2022-2023 : ADOPTION

Mme Julie Coulombe, adjointe à la DQEPE, présente les enjeux reliés aux indicateurs et livrables de l'entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023 et répond aux questions des membres. Comme à chaque année, ladite entente de gestion doit être adoptée et transmise au MSSS.

Les résultats de l'entente de gestion 2021-2022, de même que le contenu de l'entente 2022-2023, seront présentés au conseil d'administration à l'automne.

CONSIDÉRANT l'entente de principe conclue avec le ministère de la Santé et des Services sociaux en vue de la signature de l'entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-135

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

« D'adopter l'entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023 entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière et le Ministre de la Santé et des services sociaux;

DE transmettre celle-ci au ministère de la Santé et des Services sociaux. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. PROGRAMME AIRE OUVERTE LANAUDIÈRE JOLIETTE : DEMANDE D'AJOUT D'INSTALLATION AU PERMIS

Invité : M. Jean-Sébastien Moreau, directeur adjoint du programme jeunesse.

Le programme Aire ouverte vise à rejoindre les jeunes de 12 à 25 ans, dont ceux qui fréquentent peu ou pas les services existants du réseau de la santé et des services sociaux et qui sont aux prises notamment avec des problèmes de santé mentale, de dépendance et d'adaptation sociale.

Ce programme est financé par le MSSS et le début graduel des activités du programme a été annoncé le 4 avril dernier. Une demande d'ajout d'installation au permis du CISSS de Lanaudière doit être adressée au MSSS.

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit émettre tout permis d'exploitation délivré à un établissement;

CONSIDÉRANT QUE les permis d'exploitation doivent être affichés en tout temps, à la vue du public, conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-136

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

« *DE demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'émettre un permis d'exploitation pour Aire ouverte Lanaudière - Joliette;*

QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'autoriser la présidente-directrice générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. RAPPORT ANNUEL 2021-2022 EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET L'EXCLUSIVITÉ DE FONCTIONS

Le président du conseil invite Me Marie-Claude Boutin à présenter le rapport annuel en vertu du règlement sur les conflits d'intérêts et l'exclusivité de fonctions. Celui-ci a également été présenté au comité de gouvernance et d'éthique du 25 mai dernier.

Il est à noter que l'ensemble des démarches mentionnées au rapport annuel sont actualisées ou en voie de l'être.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-137

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest

APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« *DE prendre acte du rapport annuel 2021-2022 en vertu du règlement sur les conflits d'intérêts et l'exclusivité de fonctions. »*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. MAINTIEN DES NORMES DE CERTIFICATION – RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET RESSOURCES D'HÉBERGEMENT EN TOXICOMANIE OU EN JEU PATHOLOGIQUE

Invitée : Me Marie-Claude Boutin

Le conseil d'administration doit désigner les personnes chargées d'agir à titre d'inspecteur auprès des résidences pour personnes âgées afin de s'assurer du cadre légal et réglementaire. Il en est de même pour les personnes chargées d'agir à titre d'inspecteur auprès des ressources d'hébergement en toxicomanie ou en jeu pathologique.

Désignation des inspecteurs auprès des résidences pour personnes âgées :

CONSIDÉRANT l'article 346.0.8 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, reconnaissant le pouvoir de l'Établissement de faire une inspection dans une résidence certifiée dont l'exploitant est titulaire d'un certificat de conformité afin de vérifier dans quelle mesure cet exploitant remplit les conditions prévues à l'article 346.0.4;

CONSIDÉRANT l'article 531.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipulant que « Commet une infraction quiconque exploite une résidence pour personnes âgées sans être titulaire d'un certificat de conformité délivré en vertu de la présente loi ou donne lieu de croire qu'il est titulaire d'un tel certificat alors qu'il ne l'est pas. »;

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière peut confier à des personnes les pouvoirs d'inspection permettant de pénétrer dans une résidence et d'exiger tout renseignement relatif aux activités de l'exploitant ainsi que la production de tout document s'y rapportant, et ce, en vertu de l'article 346.0.9;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-138-1

PROPOSÉ PAR : Mme Julie Boudreau
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« *DE CONFIER le mandat d'agir à titre d'inspecteur auprès des résidences pour personnes âgées au nom du Centre intégré de la santé et des services sociaux de Lanaudière à :*

- *Mme Sophie Ouellet, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique;*
- *Mme Christine Boulet, APPR, répondante régionale – Qualité des milieux de vie – Certification;*
- *Mme Marie-Claude Grenier, conseillère-cadre à la certification et à la qualité des milieux de vie;*
- *Mme Patricia Henripin, APPR à la certification et à la qualité des milieux de vie. »*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation des inspecteurs auprès des ressources d'hébergement en toxicomanie ou en jeu pathologique :

CONSIDÉRANT l'article 531.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipulant que « Commet une infraction quiconque exploite une ressource d'hébergement en toxicomanie ou en jeu pathologique sans être titulaire d'un certificat de conformité délivré en vertu de la présente loi ou donne lieu de croire qu'il est titulaire d'un tel certificat alors qu'il ne l'est pas. »;

CONSIDÉRANT l'article 346.0.8 et du 1^{er} alinéa de l'article 346.0.21 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, reconnaissant le pouvoir du CISSS de Lanaudière de faire une inspection dans une ressource certifiée dont l'exploitant est titulaire d'un certificat de conformité afin de vérifier dans quelle mesure cet exploitant remplit les conditions prévues à l'article 346.0.4;

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière peut confier à des personnes les pouvoirs d'inspection permettant de pénétrer dans une ressource et d'exiger tout renseignement relatif aux activités de l'exploitant ainsi que la production de tout document s'y rapportant, et ce, en vertu de l'article 346.0.9;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-138-2

PROPOSÉ PAR : Mme Julie Boudreau

APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« *DE CONFIER le mandat d'agir à titre d'inspecteur auprès des ressources d'hébergement en toxicomanie ou en jeu pathologique au nom du Centre intégré de la santé et des services sociaux de Lanaudière à :*

- *Mme Sophie Ouellet, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique;*
- *Mme Christine Boulet, APPR, répondante régionale – Qualité des milieux de vie – Certification;*
- *Mme Marie-Claude Grenier, conseillère-cadre à la certification et à la qualité des milieux de vie;*
- *Mme Patricia Henripin, APPR à la certification et à la qualité des milieux de vie. »*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. DÉPARTEMENT RÉGIONAL DE MÉDECINE GÉNÉRALE (DRMG) – NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN VICE-PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Invitée : Me Marie-Claude Boutin

Le comité de direction du DRMG est formé de :

- a) Trois médecins élus par et parmi les médecins membres du département;
- b) Quatre à neuf médecins membres du département, nommés par les membres élus;
- c) Le président-directeur général du CISSS ou le médecin qu'il désigne à cette fin.

La durée du mandat des membres du comité de direction est de quatre ans.

Les mandats des membres élus arrivent à échéance en novembre 2022. Le règlement prévoit que le conseil doit déterminer une date du scrutin et nommer le président d'élection, lequel doit être nommé au plus tard 60 jours avant la date prévue pour le scrutin.

CONSIDÉRANT le processus électoral du Département régional de médecine générale (DRMG);

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-139

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest

APPUYÉ PAR : Mme Julie Boudreau

« *QUE la date du scrutin pour les élections des médecins membres du comité de direction du DRMG soit fixée selon les délais prévus au règlement;*

DE nommer Me Marie-Claude Boutin à titre de présidente d'élection;

DE nommer Me Jean-Philippe Gauthier à titre de président d'élection adjoint. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

20. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP

20.1 Démissions / Congés

Démissions :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 7 juin 2022;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-140

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Julie Boudreau

- 1. D'accepter la démission de Docteur André Allaire (87156), anatomo-pathologie, à compter du 31 décembre 2023.*
- 2. D'accepter la démission de Docteur Huy Sroy Lor (12465), ophtalmologie, en date du 30 juin 2022.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Congés :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 7 juin 2022;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-141

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

- 1. D'accepter le congé de maternité de Docteure Mariem Abidar (18252), ophtalmologie, effectif à compter du 30 avril 2022 jusqu'au 30 avril 2023.*
- 2. D'accepter le congé de maternité de Docteure Janie De Repentigny (17604), gastroentérologue, effectif à compter du 1 août 2022 jusqu'au 1er juin 2023.*
- 3. D'accepter le congé de maternité de Docteure Erika Greschner (19753), omnipraticienne, effectif à compter du 29 juin 2022 jusqu'au 29 juin 2023.*
- 4. D'accepter le congé de maternité de Docteure Gabrielle Ménard-Godin (18499), omnipraticienne, effectif à compter du 17 janvier 2022 jusqu'au 17 janvier 2023.*
- 5. D'accepter le congé de maternité de Docteure Liliane Issa (15576), omnipraticienne, effectif à compter du 29 mai 2022 jusqu'au 2 avril 2023.*

6. *D'accepter le congé de maternité de Docteure Pamela Rigutto (14424), omnipratricienne, effectif à compter du 16 mai 2022 jusqu'au 16 mai 2023.*
7. *D'accepter le congé de maternité de Docteure Geneviève Robert (05275), omnipratricienne, effectif à compter du 1 mai 2022 jusqu'au 7 mars 2023.*
8. *D'accepter le congé de maternité de Docteure Amélie Thiffeault (20626), omnipratricienne, effectif à compter du 19 juin 2022 jusqu'au 18 juin 2023.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.2 Octroi de statuts et privilèges

Pharmaciens :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-142

PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lepage
APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

« *DE nommer **M. Tudor Muset**, pharmacien, à titre de membre associé du CMDP au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière - installation du Centre hospitalier De Lanaudière et tous les CHSLD du territoire Nord du CISSS de Lanaudière, à compter du 14 juin 2022. »*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Médecins :

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP du 7 juin 2022, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins concernés selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins omnipratriciens du Québec (FMOQ) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Les médecins en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet soumis.

Médecins spécialistes :

Sur proposition de Mme Geneviève Gagné dûment appuyée par M. Normand Rivest, les résolutions suivantes sont adoptées unanimement :

| N° de résolution | Nom du médecin Spécialité | Nomination / Modification de privilèges |
|----------------------------|---|--|
| CA CISSSLAN-2022/06-143-1) | BRUNEAU, Virginie Médecine nucléaire | Nomination |
| CA CISSSLAN-2022/06-143-2) | DESROCHES, Joël Médecine nucléaire | Nomination |
| CA CISSSLAN-2022/06-143-3) | FONTAINE, Olivier Ophtalmologie | Nomination |
| CA CISSSLAN-2022/06-143-4) | FRENETTE, Adam Chirurgie générale | Nomination |

| | | |
|----------------------------|---------------------------------------|------------|
| CA CISSSLAN-2022/06-143-5) | GUIMOND, Éric Anesthésiologie | Nomination |
| CA CISSSLAN-2022/06-143-6) | HALLOUCH, Oussama Radiologie | Nomination |
| CA CISSSLAN-2022/06-143-7) | IERONCIG, Fabrice Cardiologie | Nomination |
| CA CISSSLAN-2022/06-143-8) | WISSANJI, Tasheen Médecine interne | Nomination |

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal (*annexe 1*).

Médecins omnipraticiens :

Sur proposition de Mme Thérèse Joly, dûment appuyée par M. Normand Rivest, les résolutions suivantes sont adoptées unanimement :

| No de résolution | Nom du médecin Spécialité | Nomination / Modification de privilèges |
|----------------------------|--|--|
| CA CISSSLAN-2022/06-144-1) | BICAMUMPAKA SHEMA, Astrid Omnipraticienne | Nomination |
| CA CISSSLAN-2022/06-144-2) | CHAMPAGNE, Laurence Omnipraticienne | Nomination |
| CA CISSSLAN-2022/06-144-3) | HUOT, Élise Omnipraticienne | Nomination |
| CA CISSSLAN-2022/06-144-4) | POISSANT, Sophie Omnipraticienne | Nomination |
| CA CISSSLAN-2022/06-144-5) | QUINTAL, Francis Omnipraticienne | Modification |
| CA CISSSLAN-2022/06-144-6) | VEILLETTE, Laurence Omnipraticienne | Modification |

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal (*annexe 2*).

20.3 Nomination à la co-chefferie du département de chirurgie

CONSIDÉRANT la démission de Dr Michel Dunberry à titre de co-chef du département de chirurgie en date du 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-145

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Suzanne Lepage

« *DE nommer Dr Nicolas Aubrée, à titre de co-chef du département de chirurgie.* »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

21. COMITÉ DE VÉRIFICATION - RENCONTRES DU 16 MAI ET DU 13 JUIN 2022

En l'absence de Mme Esther Fournier, Mme Geneviève Gagné présente un résumé des principaux sujets discutés lors des rencontres du comité de vérification du 16 mai et du 13 juin 2022.

Lors de la présentation des états financiers, les auditeurs indépendants ont souligné la bonne collaboration et l'excellence du travail de l'équipe des finances.

21.1 Plans triennaux (2022-2025)

M. Maxime Demeule, directeur des services techniques, présente les montants octroyés dans le cadre des plans triennaux pour 2022-2025. Ceux-ci ont également été présentés lors de la rencontre du comité de vérification du 16 mai dernier.

21.2 Rapport financier annuel 2021-2022 (AS-471) : Adoption

Mme Chantal Garneau, directrice des ressources financières, présente l'information relative à l'adoption du rapport financier annuel 2021-2022 et répond aux questions des membres. Le dossier a également été présenté au comité de vérification du 13 juin 2022.

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter le rapport financier annuel AS-471 au plus tard le 15 juin 2022;

CONSIDÉRANT que l'établissement termine l'exercice financier avec un surplus de 1 983 009 \$ au fonds d'exploitation et un surplus de 11 667 393 \$ au fonds d'immobilisations, pour un surplus total de 13 650 402 \$ pour l'exercice financier 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 13 juin 2022 en présence de l'auditeur indépendant, que les membres sont satisfaits de la présentation et des explications à l'égard du rapport financier annuel 2021-2022 et qu'ils en recommandent l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-146

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay
APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

« D'adopter le rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, de même que le rapport d'audit portant sur ses états financiers, comme il a été établi et présenté par l'auditeur indépendant du cabinet de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.;

D'autoriser la présidente-directrice générale ainsi que la directrice des ressources financières du CISSS de Lanaudière à signer le rapport de la direction (page 100-00 du rapport annuel AS-471). »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21.3 Rapport financier annuel consolidé – Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 1^{er} janvier 2022

Présenté par Mme Chantal Garneau, directrice des ressources financières.

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter par le conseil d'administration le rapport financier annuel 2021 du Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT que l'avis avec réserves de l'auditeur indépendant du cabinet de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. sur le rapport financier annuel 2021 n'altère en rien l'image fidèle de la situation financière au 1^{er} janvier 2022 et que ces réserves sont les mêmes pour l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 13 juin 2022 en présence de l'auditeur indépendant, que les membres sont satisfaits de la présentation et des explications à l'égard de ce rapport financier se terminant le 1^{er} janvier 2022 et qu'ils en recommandent l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-147

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Julie Boudreau

« D'adopter le rapport financier annuel 2021 du Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 1^{er} janvier 2022 pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière présentant un surplus de 34 784 \$ de même que le rapport d'audit portant sur ces états financiers, comme il a été établi et présenté par l'auditeur indépendant du cabinet de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

DE mandater la présidente-directrice générale, madame Maryse Poupart et la directrice des ressources financières, madame Chantal Garneau, signataires désignées pour le rapport financier annuel 2021 du Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 1^{er} janvier 2022. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21.4 Mandat d'audit pour l'exercice 2022-2023

Présenté par Mme Chantal Garneau, directrice des ressources financières.

CONSIDÉRANT l'article 290 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui prévoit que le conseil d'administration nomme un auditeur indépendant avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière et le comité de vérification sont satisfaits du travail accompli par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 13 juin 2022 en présence de l'auditeur indépendant, que les membres sont satisfaits de la présentation et des explications à l'égard du rapport financier annuel 2021-2022 et qu'ils en recommandent l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-148

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« *DE confier à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L. le mandat d'auditer les états financiers du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour l'exercice 2022-2023.* »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21.5 Dépenses de fonction 2021-2022 de la haute direction

Présenté par Mme Chantal Garneau, directrice des ressources financières.

CONSIDÉRANT les règles applicables aux hauts gestionnaires ou aux hors cadres qui prévoient que les dépenses de fonction encourues par la haute direction doivent être approuvées par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les attentes du ministère de la Santé et des Services sociaux en ce qui a trait au processus d'autorisation des dépenses de fonction de la haute direction, dans le cadre du rapport financier annuel;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 13 juin 2022 et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2022/06-149

PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lepage
APPUYÉ PAR : Mme Thérèse Joly

« D'approuver les dépenses de fonction remboursées à la haute direction en 2021-2022 pour la présidente-directrice générale, le président-directeur général adjoint et la directrice générale adjointe, telles qu'elles ont été présentées ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Le calendrier 2022-2023 des séances du conseil d'administration sera diffusé durant l'été.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

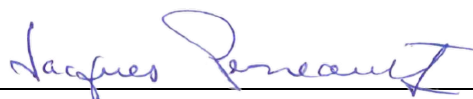
L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h25.

IL EST :

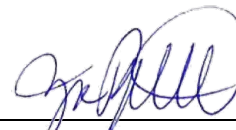
Résolution CA CISSSLAN-2022/06-150

PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Joly
APPUYÉ PAR : M. Normand Rivest

« DE lever la réunion. »



Jacques Perreault
Président du conseil d'administration



Maryse Poupart
Présidente-directrice générale et secrétaire

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Résolutions nos 2022/06-143 (spécialistes)
- Annexe 2 : Résolutions nos 2022/06-144 (omnipraticiens)
- Annexe 3 : Tableau « Dépenses de fonction remboursées en 2021-2022 – PDG, PDGA et DGA